



Foire Aux Questions

Est-ce qu'il y a une sélection des candidatures, sur quels critères ?

On ne peut pas dire qu'il y ait une véritable sélection. En pratique :

- Dans un premier temps la personne qui veut s'installer visite avec Vincent (le propriétaire) et on discute du fonctionnement de la maison.
- Ensuite, si tout est ok, on organise un café ou un apéritif avec les colocataires en place, de façon à s'assurer que tout le monde se comprend bien.

Il n'y a pas d'âge minimum pour s'installer à la Coloc Marbeau : Toute personne non-dépendante séduite par le lieu et le mode de vie est la bienvenue, qu'elle soit en retraite ou bien en âge de travailler.

Est-il possible de s'installer pour une période d'essai ?

La période d'essai est un passage obligé ! Vous testerez en profondeur la maison, le quartier, vous verrez si vous avez des atomes crochus avec les personnes en présence. De leur côté les colocataires en place pourront aussi vérifier tranquillement que tout se passe bien.

J'ai besoin d'assistance la nuit, est-ce que la Coloc Marbeau est adaptée pour moi ?

Malheureusement non ! La Coloc Marbeau est conçue pour toute personne non-dépendante. Par contre les visites de prestataires d'aide à la personne ne seront pas compliquées : les deux portes d'entrée sur la rue ont un système de badge et de code.

La colocation est meublée, mais j'aimerais bien vivre avec certains de mes meubles !

Les chambres de la coloc sont meublées pour garantir un cadre de vie agréable pour toute personne qui s'installe. Vous pouvez venir avec vos propres meubles et nous rangerons les meubles en trop dans l'ancienne boutique, au rez-de-chaussée. Pour ce qui est des murs, vous pouvez punaiser les affiches qui vous plairont et même demander de l'aide s'il s'agit de tableaux à accrocher !

Colocation... quel type de bail ?

Il y a un bail par chambre. Le bail est prévu pour un an, avec tacite reconduction. Si vous voulez partir, il faut prévenir un mois avant la date de déménagement prévue.

Et la taxe d'habitation ?

La taxe d'habitation, pour les résidences principales, n'est plus qu'un souvenir en 2023.

... Les APL ?

L' Aide Personnalisée au Logement fonctionne sans problème avec les colocations.

Comment sont calculées les charges ?

Les charges sont forfaitaires (c'est une obligation légale pour les meublés). Elles sont fixées pour 2023 à 135€/mois/chambre. Tous les ans, les charges réelles sont calculées et le forfait ajusté en conséquence, pour un forfait au plus près de la réalité des consommations.

Qu'est-ce qui est compris dans le loyer ?

Il s'agit bien d'un loyer par chambre et non par personne. Voici les prestations comprises dans le loyer :

- Location de la chambre, chacune dispose de sa propre salle d'eau et WC
- Utilisation de toutes les parties communes équipées et meublées, salons, cuisines, salle d'activités, jardin, buanderie etc.
- Usage exclusif occasionnel de la chambre d'amis partagée
- Assurance habitation coté locataire
- Internet
- Ménage des parties communes
- Entretien de base du jardin (tonte et tailles)

Le non-usage d'une ou plusieurs prestations ne peut pas donner lieu à une réduction de loyer.

Quels sont les tarifs, exactement ?

Les voici en détail :

Chambre		Prix / mois	Prix de lancement / mois	Surface	
1	Étage 2 gauche	1060 €	850 €	35 m ²	Terrasse, dressing, baignoire, wc séparés
2	Étage 2 milieu	760 €	600 €	23 m ²	
3	Étage 2 droite	760 €	600 €	24 m ²	
4	Étage 3 gauche	920 €	700 €	30 m ²	Clim, sanitaires pmr, dressing
5	Étage 3 milieu	760 €	600 €	21 m ²	Clim, sanitaires pmr
6	Étage 3 droite	760 €	600 €	19 m ²	Clim, sanitaires pmr

Comment s'organise la gestion des espaces de rangements dans les cuisines ?

Les rangements sont nombreux. Chaque colocataire a sa série d'étagères réservée. Pour les courses, il y a plusieurs façons de faire :

- Chacun pour soi
- Tout partager
- Un mix des deux : c'est la solution la plus simple. Une petite cagnotte est créée pour les fournitures courantes (sel, huile, liquide vaisselle etc) et pour le reste chacun gère ses courses séparément.

La chambre d'amis partagée

La chambre d'amis partagée est conçue pour un usage temporaire (max 5 jours consécutifs). Le colocataire qui prévoit de l'utiliser est tenu d'en informer les autres colocataires, dans le souci d'une gestion équitable et équilibrée (Il y a un registre pour la planification).

Est-ce que je peux recevoir des amis, les inviter à dîner par exemple ?

C'est vivement encouragé ! L'intérêt de la colocation c'est la possibilité de faire connaissance avec de nouvelles personnes, dans une ambiance détendue.

Les salons sont très vastes, vous et vos amis n'empêchent pas les autres colocataires de profiter des salons tranquillement. De plus les deux cuisines et la disposition variable des tables de type bistrot donnent une très grande souplesse d'agencement.

Comment s'organise la question des repas, d'une façon générale ?

Il y a deux grandes cuisines qui permettent de confectionner vos repas facilement. En pratique, dans les colocations, en général les gens s'occupent de leurs repas séparément mais se retrouvent volontiers pour manger ensemble, en fonction des affinités et des horaires de chacun.

Et de temps en temps l'ensemble des colocataires organisent un repas confectionné pour tous par celui, celle ou ceux qui adorent cuisiner.

Vous ne souhaitez pas vous occuper de vos repas : vous pouvez vous faire livrer par le traiteur de votre choix ou bien par les services de portage de repas. Les personnes vous livreront facilement grâce aux portes à badge et code.

Et la télévision ?

Il a une prise télévision dans chaque chambre, plus une dans la chambre d'amis.

A quoi sert l'ancienne boutique au rez-de-chaussée ?

Ce local (4 pièces plus wc) a une triple fonction :

- Accès facile de plain-pied à l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite (PMR) par la porte avenue de la gare
- Rangements pour les meubles dont vous ne voudrez pas dans votre chambre mais aussi pour vos affaires qui servent rarement : valises, matériel de sport etc.
- Salle d'activité : Yoga, peinture, bricolage, musique etc. De part la configuration du local le bruit ne dérangera pas le voisinage. Les vitrines pourront être utilisées si vous avez quelque chose à exposer.

Peut-on faire un potager ?

Oui, bien sûr. Le jardin est assez grand pour cela. Si vous voulez planter des fleurs ou arbustes auxquels vous tenez, c'est possible aussi.

Les appuis de fenêtres des salons et du premier niveau de chambres sont assez grands pour qu'on puisse y installer des jardinières.

*Vous ne trouvez pas la réponse à une de vos questions ?
N'hésitez pas à nous contacter !*